

TÉLÉCHARGEZ VOTRE BULLETIN DE RÈGLEMENT DE PENSIONS SUR VOTRE **ESPACE SÉCURISÉ MA CAVEC EN LIGNE**



Votre bulletin de règlement de pensions DÉCOUVREZ LE MODE D'EMPLOI

1 Le montant brut

Retrouvez dans cette rubrique le détail du montant brut de vos pensions.

2 Retenues

Les retenues, ou prélèvements sociaux obligatoires effectués sur votre retraite sont la CSG, la CRDS et la CASA.

Les pensions sont, en principe, soumises aux prélèvements sociaux suivants (taux plein) :

- La contribution sociale généralisée (CSG) : 8,30%.
- La contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) : 0,50%.
- La contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) : 0,30 %

Mais il est possible d'en être exonéré, sous certaines conditions :

- Selon votre revenu fiscal de référence, l'exonération de CSG peut être partielle ou totale.
- Si vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger, vos pensions ne sont pas soumises à la CSG, à la CASA et à la CRDS.

3 Net avant prélèvement à la source

Il s'agit du montant net de vos pensions, après déduction des retenues (prélèvements sociaux) et avant déduction du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

4 Prélèvement à la source

Depuis janvier 2019, si vous êtes imposable, votre retraite est soumise au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Chaque mois, l'administration fiscale communique directement à la Cavec le taux de prélèvement à appliquer lors du paiement de votre

BULLETIN DE REGLEMENT DE VOS ALLOCATIONS	
Vos Allocations du 01/02/2018 au 28/02/2018 en euros	
Brut	
Régime de base	626,35
Régime complémentaire	1 463,77
Total Brut	2 090,12
Retenues	
CASA	-6,27
CSG DEDUCTIBLE	-123,31
CSG NON DEDUCTIBLE	-50,16
R.D.S	-10,45
Total Retenues	-190,19
Net avant prélèvement à la source	1 899,93
Prélèvement à la source	
Régime de base	0,00
Régime complémentaire	0,00
Total prélèvement à la source	0,00
Oppositions	
Total Oppositions	0,00
Net Payé	1 899,93
Net Fiscal	1 966,81
AVIS IMPORTANT	
Conservez ce document, en cas de demande par divers organismes, ne fournissez que des photocopies	

retraite. Cette rubrique vous indique le montant d'impôt sur le revenu prélevé sur chacune de vos pensions. Ce montant est calculé en appliquant votre taux au net fiscal.

5 Net payé

Il s'agit du montant net de vos pensions, après déduction des retenues (prélèvements sociaux) et après déduction du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Ce montant est celui que vous percevrez sur votre compte bancaire.

6 Net fiscal

Le net fiscal est la base sur laquelle est appliqué le prélèvement à la source. Il s'agit du montant net imposable de la pension de retraite, auquel s'ajoute la part de CSG non déductible.

